

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21 novembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
CP976250013	Madame	ABDILLAH	Raida	21/06/1992	Mbeni - Comores
CP976250014	Madame	AHAMED	Tamdjida	01/04/2001	Tsingoni
CP976250015	Monsieur	ALI	Ben	18/05/2004	Mamoudzou
CP976250016	Madame	BOUNOU	Anrifa	06/09/2004	Bandrele
CP976250017	Madame	HOUADI	Hikima	02/05/1979	Bandrele
CP976250018	Monsieur	MADI-MARI	Abdoul-Karim	01/01/1976	M'Tsangamouji
CP976250019	Madame	MALIDE	Nassuhati	23/02/2000	Hombo - Comores
CP976250020	Monsieur	MOUSSA	Ben Amane	29/08/2005	Mamoudzou
CP976250021	Madame	MOUSSA	Raina	19/10/2002	Tsingoni
CP976250022	Madame	SOULAIMANA	Mariame	06/01/2005	Tsingoni

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - La rectrice de région académique de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 21/11/2025

Pour la rectrice de la région académique de Mayotte,  
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madéleine DELAPERRIERE

